

# La biodiversité : relever le défi sociétal

---

## Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

La France compte parmi les pays mégadivers, elle est présente dans 5 des 25 points chauds de la biodiversité et son domaine maritime est le deuxième au monde. Elle est également une puissance économique mondiale dont les secteurs agricoles et de la pêche sont particulièrement développés. Pour ces raisons, la France a une obligation d'ambition et une responsabilité majeure à l'égard de la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

La préservation de la biodiversité est un enjeu de société qui engage directement l'avenir des générations futures. Il s'agit de remettre en cause nos modes de production, de consommation et plus globalement l'impact de l'activité humaine sur la planète. C'est pourquoi le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse est sensible aux positions de l'avis du CESE qui mettent en évidence le lien entre l'activité économique et le vivant.

La majorité des citoyens et des acteurs socio-économiques méconnaissent la biodiversité et le fonctionnement interdépendant d'un écosystème dont nous sommes pourtant partie intégrante. Une prise de conscience urgente et collective est nécessaire, aussi notre groupe se satisfait-il de la priorité donnée dans l'avis à la mobilisation des acteurs.

Nous soutenons en particulier la volonté de reconnaître l'éducation et la formation comme des piliers indispensables de l'action publique. La connaissance de la biodiversité et la sensibilisation aux enjeux de sa préservation doivent être intégrées tout au long des parcours scolaires, dès le plus jeune âge. Au-delà de ce socle éducatif commun à tous, il est impératif que l'enseignement de la biodiversité soit compris dans certains cursus de formation particulièrement sensibles, telles que les formations agricoles, les formations menant aux métiers de l'ingénierie, des transports, du bâtiment, de l'énergie, etc. La sensibilisation, l'information et la formation continue à la biodiversité à tous les âges de la vie doivent être également soutenues pour permettre à la population de comprendre dès maintenant les enjeux pour la conduire au changement. C'est ce qu'encourage l'avis en reconnaissant le rôle majeur des associations, notamment d'éducation populaire dans l'élévation du niveau de connaissance au regard de la biodiversité.

De même, l'avis réaffirme la nécessité d'assurer à la recherche les moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux soulignés. Notre groupe s'associe pleinement à cette préconisation et se félicite que soit mentionnée la nécessité de favoriser les interactions

entre les disciplines, mais également entre les centres de recherche publics et privés, les universités et les associations de protection de la nature et de l'environnement.

Enfin, si le développement des connaissances et la sensibilisation des acteurs sont des préalables indispensables, nous tenons à rappeler que la protection de la biodiversité doit être une responsabilité explicitement encadrée par des textes de portée juridique contraignante. Si cet angle d'approche n'est pas prioritaire au sein de cette saisine, il nous semble important de souligner qu'il reste encore du chemin à parcourir en la matière, pour faire reconnaître la gravité des atteintes à la biodiversité dans notre législation.

La reconnaissance de la valeur de la biodiversité doit se traduire dans les engagements politiques et financiers des États. Aussi, souhaitant que cet avis favorise une évolution des décisions publiques en ce sens, et que l'État français adopte des positions fermes au niveau européen et international, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de cet avis.